

fants qui jetaient des fleurs sur son passage. Lorsque Henri eut pénétré dans Rome, tous les ecclésiastiques l'entourèrent en chantant des hymnes à sa louange, et le conduisirent triomphalement à la basilique de Saint-Pierre, où il trouva le pape qui l'attendait sur le parvis. Le prince se prosterna devant le pontife et lui baisa humblement les pieds; ensuite ils entrèrent dans le temple par la porte d'argent, aux bruyantes acclamations du peuple.

Pascal salua Henri empereur d'Occident, et l'évêque de Lavici prononça la première oraison du sacre; lorsqu'elle fut terminée et avant de continuer la cérémonie, le saint-père réclama du prince le serment par écrit de sa renonciation aux investitures. Henri répondit qu'il était prêt à remplir sa promesse; mais que sa conscience lui faisait un devoir de consulter les évêques allemands, qui avaient un puissant intérêt dans cette affaire. Il entra en effet avec ses prélats dans la sacristie pour délibérer sur les exigences du pape: la discussion fut longue et orageuse. Pascal, impatient de connaître le résultat de leur délibération, envoya demander à l'empereur s'il voulait enfin exécuter la convention qu'il avait consentie. Cette démarche du pape décida la question; les prélats se levèrent aussitôt de leurs sièges, protestant qu'ils ne souffriraient jamais qu'on les dépouillât de leurs biens, et ils se dirigèrent en tumulte vers la salle de la Roue de porphyre, où le pape siégeait en les attendant. Le pontife essaya de les calmer en leur adressant un long discours pour leur représenter, « Que l'on devait rendre à César ce qui lui » appartenait; que celui qui se dévouait à Dieu ne devait » point s'engager dans les intérêts du siècle, et que, selon saint

» Ambroise, les prêtres mondains étaient indignes du sacerdoce. » Mais ceux-ci l'interrompirent brusquement en lui disant: « Très-saint Père, nous voulons jouir des biens de » nos évêchés comme vous du patrimoine du saint-siège, et » nous ne souffririons pas que l'Apôtre lui-même nous enlevât » la moindre parcelle de nos revenus. »

Pendant cette discussion, le duc de Guelfe, dominant toutes les voix, cria au saint-père: « A quoi servent tous vos discours, prêtre de Satan? Nous n'avons que faire de vos sottises conditions! Nous voulons que vous couronniez notre empereur, ainsi que ses prédécesseurs l'ont été par les vôtres, » sans que vous entrepreniez de rien innover ni d'ôter à lui » ou à nos évêques ce qui leur appartient. »

Henri prit alors le ton d'un maître, et dit à son tour: « Très-saint Père, nous voulons que toutes ces divisions » finissent et que vous accomplissiez à l'instant même la cérémonie de notre sacre. » Pascal, humilié dans son orgueil, répliqua: « La plus grande partie du jour est passée; l'office » sera long, et nous n'aurons pas le temps de vous couronner » aujourd'hui. » L'empereur, indigné de cette obstination, fit environner le sanctuaire par des gens armés, afin de réduire le pape à l'obéissance. Celui-ci ne manifesta aucune crainte; il monta lentement à l'autel de saint Pierre et acheva l'office divin; après quoi il voulut retourner au palais de Latran. Mais les gardes de l'empereur lui présentèrent la pointe de leurs glaives et lui interdirent le passage: il revint alors sur ses pas, et s'assit silencieusement devant la Confession de l'Apôtre.

Tout à coup un bruit épouvantable éclata dans l'église;

les prêtres, qui s'étaient mêlés à la foule, crièrent : « Aux armes ! on en veut à la vie du pontife ; » et à leur voix, les fidèles s'étant rassemblés chargèrent avec fureur les troupes allemandes. Celles-ci, obligées de se défendre, mirent l'épée à la main, frappèrent indistinctement les prêtres, les femmes, les hommes, et refoulèrent tous ces fanatiques hors de l'église. L'empereur demeura maître du terrain, et pendant la nuit il fit conduire le pape dans une forteresse, dont il confia la garde à Othon, comte de Milan.

Les cardinaux de Tusculum et d'Ostie, qui s'étaient échappés de Saint-Pierre pendant le tumulte, parcoururent les rues en excitant les citoyens à punir l'infâme trahison de l'empereur : chacun courut aux armes, on fit main basse sur tous les Allemands qu'on rencontra dans les rues ; et le lendemain, à la pointe du jour, toutes les compagnies des Romains s'avancèrent en bon ordre sous la conduite de leurs capitaines, franchirent les ponts, et attaquèrent les impériaux avec tant d'impétuosité, qu'ils en tuèrent un grand nombre et mirent le reste en déroute. Henri lui-même fut renversé à terre, blessé au visage, et il aurait été infailliblement massacré si Othon ne lui eût donné son cheval et ne se fût dévoué pour le sauver. Les Romains s'emparèrent du comte, et pour le punir de son généreux sacrifice, ils le hachèrent en morceaux devant le palais de Latran, et firent dévorer par des chiens les tronçons sanglants de son cadavre.

Henri regagna son camp, où il trouva les prisonniers qu'il avait fait partir en avant sous bonne escorte ; le lendemain il se rapprocha de Rome et en commença le siège : ses troupes dévastèrent la campagne, pillèrent les couvents et les églises,

incendièrent les domaines du saint-siège et massacrèrent les cultivateurs.

De son côté l'évêque de Tusculum, chargé de défendre Rome, ne restait pas dans l'inaction, il encourageait le peuple dans sa résistance, et ses émissaires parcouraient l'Italie pour engager les princes à venir au secours de l'Église ; mais tous ses efforts furent inutiles ; l'empereur pressait chaque jour la place plus vivement ; et les cardinaux ainsi que les autres prélats qui étaient prisonniers, se voyant menacés du dernier supplice, ou de la mutilation des membres, s'ils refusaient de se soumettre aux volontés du prince et des évêques allemands, se déterminèrent à confirmer à la couronne le privilège des investitures ecclésiastiques, et conjurèrent Pascal d'accorder à l'empereur les droits qu'il réclamait, puisqu'il ne leur restait plus aucun espoir d'être secourus ni de sortir de captivité. Enfin, vaincu par leurs instances et par leurs larmes, le pontife fit dire à Henri qu'il se soumettait à sa volonté : « Je sauverai mes enfants, » ajoutait-il ; mais je prends Dieu à témoin que je fais pour eux et pour la paix de l'Église une action que j'aurais voulu éviter au prix de mon sang. »

On dressa le traité qui accordait les investitures à l'empereur ; et dans l'acte le pontife s'engagea solennellement à ne prononcer jamais d'anathème contre le roi, et à ne jamais l'inquiéter pour les violences que ses soldats avaient exercées dans les états de l'Église. Il était spécifié en outre, « Que les droits du trône seraient confirmés par un privilège contenu dans une bulle en bonne forme, et portant défense aux clercs et aux laïques de s'opposer à leur exercice, sous

» peine d'excommunication ; de plus, que l'empereur inves-  
 » tirait, comme par le passé, en donnant la crosse et l'an-  
 » neau aux évêques et aux abbés qui auraient été élus cano-  
 » niquement, sans simonie et de son consentement ; que les  
 » métropolitains et même les évêques pourraient librement  
 » ordonner les prélats que le roi ou ses successeurs auraient  
 » investis de la sorte ; mais que le prétendant ne pourrait être  
 » consacré qu'après l'autorisation de son souverain. Enfin,  
 » il fut arrêté que le pape couronnerait sans retard Henri,  
 » et qu'il l'aiderait de bonne foi à conserver ses états et l'em-  
 » pire.

» De son côté, le prince s'engagea à mettre le saint-père en  
 » liberté, ainsi que tous les évêques, les cardinaux, les sei-  
 » gneurs et les otages qui avaient été arrêtés avec lui ; il pro-  
 » mit de garder la paix avec le peuple romain ; de restituer  
 » immédiatement les patrimoines et les domaines de l'Église ;  
 » et de jurer obéissance au pape Pascal, sauf les droits et  
 » l'honneur du royaume et de l'empire, comme les empereurs  
 » catholiques avaient fait envers les chefs du saint-siège. »  
 Ces conditions furent signées par le pape et par le prince, et  
 confirmées solennellement sur l'Évangile et sur le Christ.

Cependant Henri, qui se défiait avec raison de la sincérité  
 du pontife, ne voulut pas le délivrer avant la promulgation  
 de la bulle qui devait lui assurer le droit des investitures.  
 En vain le pontife protesta de sa bonne foi et affirma que le  
 sceau du saint-siège étant resté au palais de Latran, il ne  
 pouvait sceller le diplôme que l'empereur réclamait, car au  
 même instant un secrétaire vint lui présenter le sceau qu'on  
 avait découvert dans sa chambre ; on dressa la bulle, et le pape

fut obligé de la souscrire. Le visage de Pascal était blême  
 de colère de voir sa fourberie démasquée ; il signa néan-  
 moins, et voici la teneur de cet acte : « Nous vous accordons  
 » et confirmons la prérogative que nos prédécesseurs ont  
 » accordée aux vôtres, savoir : que vous donniez l'investiture  
 » de la crosse et l'anneau aux évêques et aux abbés de votre  
 » royaume, élus librement et sans simonie, et que nul ne  
 » puisse être consacré s'il n'a reçu l'investiture par votre  
 » autorité ; et cela parce que vos ancêtres ont donné de si  
 » grands biens de leur couronne aux églises, que les prélats  
 » doivent contribuer les premiers à la défense de l'état. Les  
 » clercs ou laïques qui oseront contrevenir à la présente  
 » concession seront anathématisés et perdront toutes leurs  
 » dignités. »

Ensuite l'empereur et le pape firent leur entrée dans Rome ;  
 ils se rendirent à Saint-Pierre en se tenant par la main, au  
 milieu d'une triple rangée de soldats allemands, qui garnis-  
 saient toutes les avenues, afin d'empêcher une tentative de  
 sédition. Pascal couronna Henri, et célébra solennellement  
 l'office divin ; après la consécration, il prit l'hostie, la rompit  
 en deux parties, et se tournant vers l'empereur, il lui dit :  
 « Prince, voici le corps du Christ, je vous le donne en consé-  
 » cration de la paix que nous avons faite et de la concorde  
 » qui doit régner entre nous. Mais, ainsi que cette partie de  
 » l'Eucharistie a été divisée de l'autre, que celui qui cher-  
 » chera à rompre l'union soit séparé à jamais du royaume  
 » de Dieu. » La messe étant finie, le pontife sortit de la ba-  
 silique avec ses cardinaux, et se rendit au palais de Latran.

Dès le lendemain Henri leva son camp et reprit la route

d'Allemagne, plein de confiance dans les serments solennels du pape; mais il apprit bientôt combien les prêtres sont fourbes, et comment ils se jouent des choses les plus saintes et des cérémonies les plus augustes de la religion. Les cardinaux qui étaient à Rome pendant la captivité de Pascal condamnèrent ouvertement la cession des investitures qui avait été faite à Henri, et refusèrent de la ratifier, la déclarant contraire aux lois de l'Église. Fra Paolo rapporte que les prélats étaient excités à cette résistance par le pontife lui-même, qui se rendit à Terracine pour qu'ils pussent condamner ses actes. En effet, pendant l'absence du pape, ils se réunirent sous la présidence de Jean, évêque de Tusculum, et lancèrent un décret contre le saint-père et contre sa bulle.

Pascal leur adressa aussitôt une lettre qu'il rendit publique, et dans laquelle il promettait d'annuler ce qu'il n'avait fait que pour éviter la ruine de Rome et de toute la province : « J'ai » failli, mes Pères, écrivait l'hypocrite Pascal, mais je suis » prêt à subir la pénitence de ma faute et à réparer le mal que » j'ai pu faire. »

Brunon, évêque de Segni, qui présidait le concile, répondit à sa lettre au nom des prélats : « Mes ennemis publient, » très-saint Père, que je ne vous porte aucune affection et que » mes paroles vous accusent; ils me calomnient, car je vous » aime comme mon père et comme mon seigneur; mais je » dois aimer plus encore celui qui a été immolé sur la croix » pour nous racheter de la mort et de l'enfer. En son nom, » je vous ai déclaré que nous n'approuvions point la bulle » accordée par votre sainteté à l'empereur, parce qu'elle est » contraire à la religion. Aussi votre aveu nous a-t-il rempli

» de joie, lorsque nous avons reconnu que vous la condam- » niez également. En effet, quel serait le prêtre capable d'ap- » prouver un décret qui détruirait la liberté de l'Église, qui » fermerait au clergé la seule porte par laquelle on puisse en- » trer légitimement dans le sacerdoce, et qui ouvrirait plu- » sieurs issues secrètes aux voleurs? Les apôtres condamnent » ceux qui obtiennent un siège ou un titre par la puissance » séculière, parce que les laïques, quelque grandes que » soient leur piété et leur puissance, n'ont aucune autorité » pour disposer des Églises; les constitutions que vous avez » faites vous-même précédemment condamnaient les clercs » qui recevaient l'institution de la main qui a porté le glaive; » ces décrets sont lancés, et tout homme qui s'oppose à leur » exécution n'est pas catholique. Confirmez donc vos an- » ciennes ordonnances et proscrivez la pensée qui veut les » détruire, parce qu'elle est une infâme hérésie. Vous verrez » aussitôt la tranquillité reparaître dans l'Église, et tous les » ecclésiastiques se prosterner à vos pieds. En vain vous » opposeriez la sainteté du serment que vous avez prononcé; » vous devez le violer si l'intérêt de la religion le commande, » et aucun homme n'a le droit de condamner un pape qui » manque à ses serments par l'ordre de Dieu. »

Pascal revint alors à Rome, et convoqua un synode pour décider sur les mesures qu'il convenait de prendre pour rompre avec l'empereur : l'assemblée ouvrit ses séances dans l'église de Latran, le 28 mars 1112; on comptait parmi les Pères douze métropolitains, cent quatre évêques et un grand nombre d'autres ecclésiastiques. Le saint-père prit le premier la parole et dit : « J'ai fait jurer par les évêques et par les car-

» dinaux que je n'inquiéterais plus l'empereur au sujet des  
 » investitures, que je ne prononcerais point d'anathème  
 » contre lui : je tiendrai cette promesse. Mais quant à la  
 » bulle que j'ai faite par contrainte, sans les conseils de mes  
 » frères et sans leur souscription, je déclare qu'elle est enta-  
 » chée d'hérésie, et je demande qu'elle soit corrigée par l'as-  
 » semblée, afin que ni l'Église ni mon âme n'en souffrent  
 » aucun préjudice. » Ensuite Girard, prélat d'Aquitaine, s'é-  
 » tant levé, lut le décret suivant : « Nous tous, Pères de ce  
 » saint concile, nous condamnons par l'autorité ecclésias-  
 » tique et par le jugement du Saint-Esprit le privilège que la  
 » violence du roi Henri a arraché au pontife Pascal; nous le  
 » déclarons nul, et défendons sous peine d'excommunication  
 » aux clercs et aux laïques de s'y conformer. » Tous répon-  
 » dirent : « Amen, amen ! »

Alors le pape se leva, déposa la tiare et la chape, se déclara indigne du pontificat, et pria le concile de le déposer en lui infligeant la pénitence la plus sévère, pour le punir d'avoir failli devant le glaive d'un roi. L'assemblée refusa de condamner le saint-père, et rejeta tout le blâme sur Henri, qui fut déclaré ennemi de Dieu et de l'Église, et hérétique comme son père; enfin on prononça l'anathème contre lui et contre ses partisans.

Pascal écrivit aussitôt à Guy, métropolitain de Vienne, légat du saint-siège, pour l'instruire des décisions du synode et pour l'exhorter à les faire exécuter. « Demeurez ferme, ajou-  
 » tait-il, et résistez aux caresses et aux menaces de l'empe-  
 » reur excommunié; publiez notre sentence dans toute l'Al-  
 » lemagne, en ayant soin d'éviter qu'on rejette le blâme sur

» moi, et qu'on ne m'accuse d'avoir trahi les serments pro-  
 » noncés sur l'hostie et sur l'Évangile. Déclarez aux fidèles  
 » que les traités faits au camp où j'avais été conduit prison-  
 » nier par la plus odieuse des trahisons, sont nuls de plein  
 » droit..... »

Guy suivit fidèlement les instructions du saint-père, et fulmina contre le roi de Germanie un anathème terrible. A sa voix les Saxons se révoltèrent, et les seigneurs ambitieux, se servant du prétexte de l'excommunication, refusèrent obéissance à l'empereur.

Cependant le pape, désirant conserver les apparences de la justice envers le prince, lui envoya de paternels avertissements ainsi conçus : « La loi divine et les saints canons  
 » défendent aux prêtres de s'occuper des affaires séculières,  
 » ou d'aller dans les cours des souverains, excepté lorsqu'ils  
 » y sont appelés pour délivrer les condamnés ou pour obtenir  
 » la grâce des malheureux opprimés. Malgré les défenses de  
 » l'Église, dans votre royaume les ministres de l'autel sont  
 » devenus les ministres du trône; les évêques et les abbés se  
 » revêtent d'une cuirasse et marchent à la tête de leurs  
 » hommes d'armes pour dévaster les campagnes, pour piller  
 » et pour massacrer les chrétiens. Ils ont des duchés, des  
 » marquisats, des provinces, des cités et des châteaux qui  
 » appartiennent à l'état. De là est venue la coutume déplo-  
 » rable de ne point sacrer les prélats avant qu'ils aient reçu  
 » l'investiture de la main du roi. Ces désordres ont été jus-  
 » tement condamnés par les papes Grégoire VII et Urbain II,  
 » et nous confirmons le jugement de nos prédécesseurs, or-  
 » donnant que les ecclésiastiques vous rendront à vous, notre